

Métier 0802 –Gestionnaire des litiges et des créances

Finalité : Contribuer à la résolution des litiges et au recouvrement des créances relatifs à l'application de la réglementation de la Sécurité sociale et participer, par ses actions, à la maîtrise des risques financiers

Emplois concernés par le repérage du métier

080201 - Gestionnaire des litiges et des créances
080202 - Technicien(ne) recouvrement amiable des créances
080203 - Technicien(ne) contentieux

Activités - Niveau 3

1. Dans le cadre d'une procédure amiable ou contentieuse, réaliser un diagnostic des situations et repérer celles nécessitant un traitement spécifique
2. Constituer, gérer et suivre les dossiers amiables et/ou contentieux
3. Négocier avec les personnes concernées les modalités de règlement des créances
4. Informer les clients sur les voies de recours et les orienter vers les partenaires susceptibles de les aider

Activités - Niveau 4A

1. Être en appui à la gestion des situations sensibles et des dossiers plus techniques (analyse des demandes de reversement, précarité, incivilités, admission en non-valeur, créances frauduleuses, prévention de la prescription, etc)
2. Assurer un soutien technique au sein de l'unité

Activités - Niveau 4B

1. Suivre l'évolution des versions outils pour l'unité à partir de la veille technique et réglementaire
2. Analyser les dossiers et les impacts liés aux changements réglementaires
3. Elaborer des documentations techniques, des circuits/procédures et des outils métiers
4. Être le point de contact des partenaires externes (tiers moraux, commissaires de justice, etc.)
5. Suivre et analyser la performance du recouvrement